

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 13 novembre 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre : Abstentions :
978	29	13	1	Un tiers des membres du Comité	Pour : Contre : Abstentions :	14 0 0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 13 novembre 2018** à 15 heures à SAINT-LÔ dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle N°2) sur convocation du 19 octobre 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, M. Gabriel DAUBE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HÉDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Alain NAVARRET.

Déléguée du conseil départemental suppléante

Mme Maryse LE GOFF

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN (représenté par Mme LE GOFF), M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Anne HAREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Gilles LELONG, Mme Patricia LECOMTE.

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ, M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Présentation du scénario organisationnel

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du bureau n° 969 du 4 septembre 2018 souhaitant, suite à la réflexion stratégique pour l'évolution du SMEL, les 4 enjeux suivants :

- **Mettre en avant la solidarité territoriale** par l'inscription d'actions du centre technique dans l'aménagement du territoire du département de la Manche et de la région Normandie ;
- **Renforcer la communication et le marketing** par le renforcement du « porté à connaissance » par une communication plus intense, en particulier en direction des EPCI et le développement d'un marketing permettant de développer les recettes basées sur des prestations de service
- **Mettre les interventions et les moyens du SMEL** en adéquation avec les capacités limitées des collectivités territoriales : par la réflexion sur les modalités de financement ;
- **Favoriser la mutualisation** en développant des partenariats avec des organismes complémentaires au SMEL tout en maintenant la réactivité et la proximité de l'équipe du SMEL avec les professionnels

Considérant que pour adapter l'organisation du SMEL, il est préférable d'identifier les facteurs déterminant l'élaboration des scénarios plutôt que de proposer des scénarios, qui à peine élaborés se verront contredits par l'évolution du contexte du moment,

Les membres du comité syndical, à l'issue de la présentation du document joint en annexe, prennent acte du schéma organisationnel en cours d'élaboration portant sur l'identification de 2 facteurs :

1°/ **l'identification des fonctionnalités** : au nombre de 6 (direction/administration, coopération, communication, opérations, prestations de service, pôle technique),

L'élaboration de ces fonctionnalités s'appuie sur trois critères : les compétences disponibles, les capacités financières et le capital temps de l'équipe des permanents du SMEL. Les opérations, prestations de service et pôle technique devant répondre aux enjeux identifié plus haut.

2°/ **La structuration des ressources financières** qui s'appuie sur une part fixe et une part variable.

La part fixe se compose des ressources statutaires (CD 50, cotisations EPCI) pour un montant de 300 000 € et des financements fléchés (CD50) pour 330 000 €. Le total représentant une ressource fixe de 630 000 €.

La part variable est fluctuante selon les années. Elle dépend directement du nombre des partenariats/contrats développés et des montants négociés pour chacun d'entre eux. Les financements des opérations conduites en partenariat nécessitent une part d'autofinancement du SMEL. Le taux d'autofinancement étant lui-même variable selon les projets négociés (20% à 50 % en général).

Ainsi chaque année, un certain pourcentage de la part fixe doit être dédié à l'autofinancement des projets développés en partenariat.

La définition du montant et la gestion de cet autofinancement est la clef de l'équilibre financier de la structure, cet autofinancement devant être compris entre 0 € et 630 000 €.



Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

Mardi 13 novembre 2018

14 h 00 : réunion du Bureau

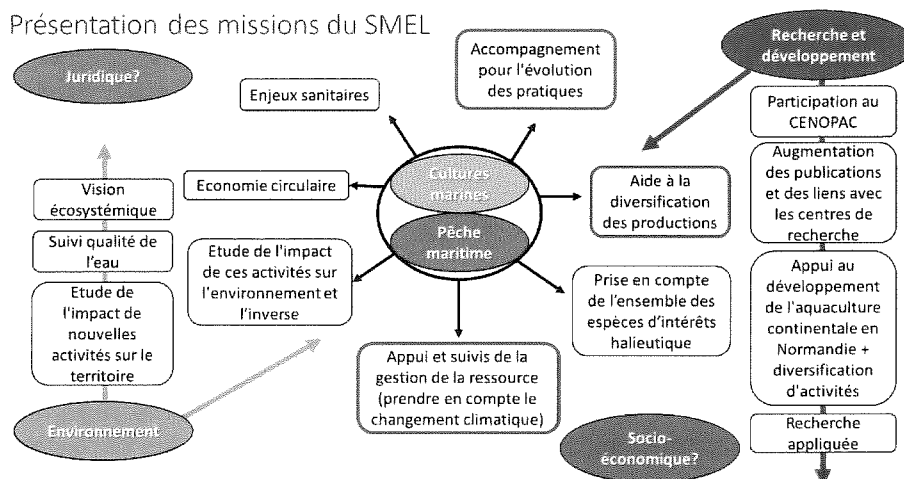
15 h 00 : réunion du Comité

à la Maison du Département à Saint-Lô

Proposition de scénario organisationnel

1- CONTEXTE ET SITUATION ACTUELLE

Les missions du SMEL sont nombreuses et tentent à se diversifier un peu plus chaque année. Elles peuvent être résumées dans le graphique ci-après.



Les principales missions, encadrées de rouge sur le graphique, portent sur l'accompagnement des pratiques, l'appui et le suivi de la gestion de la ressource et enfin l'aide à la diversification des productions.

Les enquêtes menées par Gladys EUDE auprès d'une cinquantaine d'acteurs normands font ressortir quatre points d'évolution possibles ou souhaitables, susceptibles d'avoir une incidence sur la structure du SMEL :

La valorisation et la gestion des produits normands. Souhaits fortement marqués de mieux valoriser les produits de la mer et mieux gérer la qualité, tant en pêche qu'en conchyliculture. Souhait également de mieux gérer les conflits d'usage et les impacts sur l'environnement.

La création du CENOPAC. Le Centre Régional Normand de la Pêche, de l'Aquaculture et des Cultures marines doit être mis en route cet automne. Créé à l'initiative de la Région, il sera en charge du pilotage de l'innovation au sein de la région Normandie. Le CENOPAC aura donc un rôle structurant par rapport aux travaux de Recherche et Développement conduits par le SMEL.

Le positionnement de l'IFREMER. Depuis quelques temps déjà, l'Institut se désengage des réseaux d'observation et des partenariats régionaux. Vu le positionnement central de l'IFREMER, son retrait même partiel des politiques de soutien technique et

scientifique aux actions régionales, va obliger l'ensemble des partenaires concernés à redéfinir leur positionnement.

L'impact possible du Brexit en Normandie. Région frontalière, la Normandie peut être fortement impactée par un Brexit dur, certains de ses pêcheurs exerçant leurs activités dans les eaux britanniques. L'impact sur les activités de pêche normandes est actuellement indéterminé.

2- IDENTIFICATION DES ENJEUX

Pour maintenir cet équilibre et préciser le ou les meilleur(s) scénario(s) possible(s), il est nécessaire d'identifier des valeurs encadrant les actions du SMEL et permettant la mise en place d'un arbitrage clair et accepté par tous. C'est ce travail qui a été engagé avec les élus du syndicat le 4 septembre 2018.

Quatre enjeux ont été identifiés :

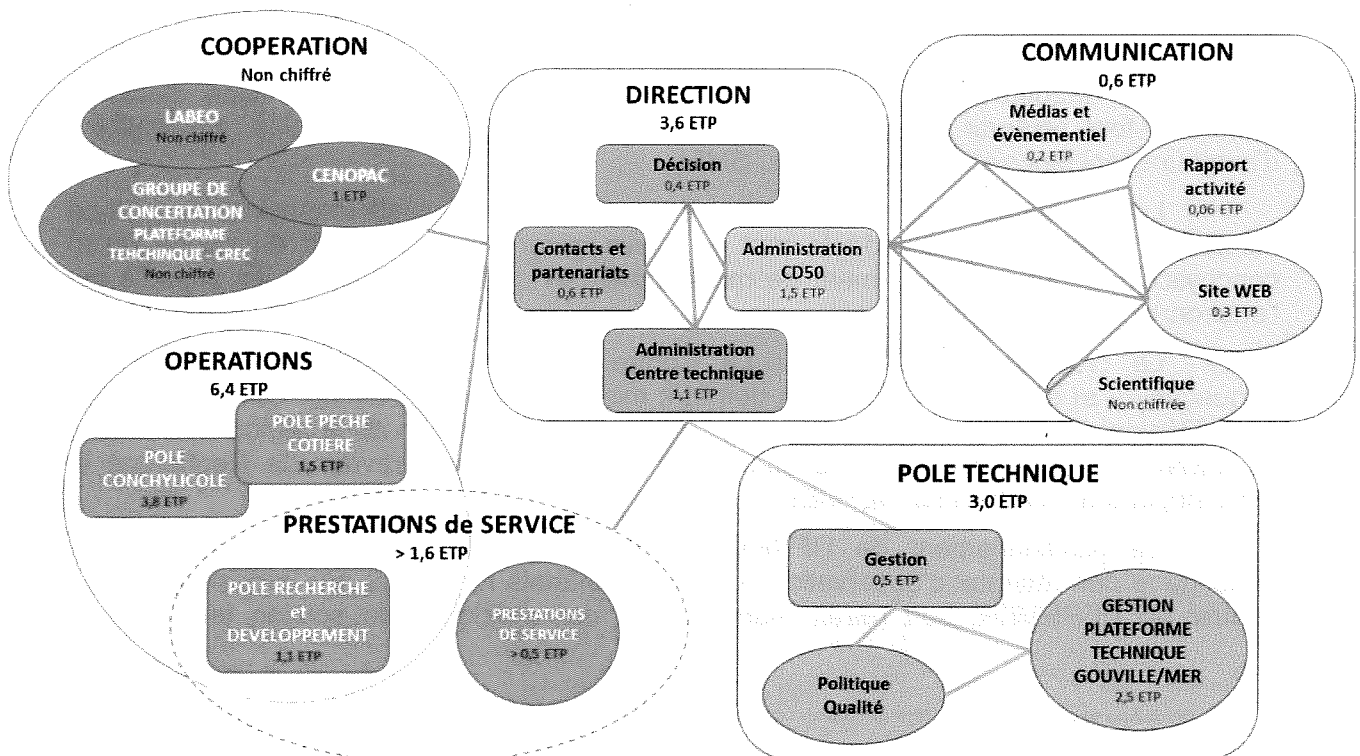
- Mettre en avant la solidarité territoriale. Le SMEL s'inscrit dans l'aménagement du territoire du département de la Manche et de la région Normandie. À ce titre, les actions du centre technique doivent mettre en avant une solidarité territoriale. Ceci serait à prendre en compte dans le cadre de son périmètre de compétence territorial.
- Maintenir la réactivité. Un des atouts du SMEL est sa réactivité qui met les équipes de techniciens à moins d'1h30 de l'ensemble du littoral concerné.
- Maintenir la proximité. Un autre atout du SMEL, le personnel du syndicat est en contact très régulier avec les professionnels de la pêche et de la conchyliculture.
- Mettre les interventions et les moyens du SMEL en adéquation avec les capacités limitées des collectivités territoriales. Une réflexion sur les modalités de financement des actions du SMEL en découle.

3- PROPOSITION DE SCENARIO

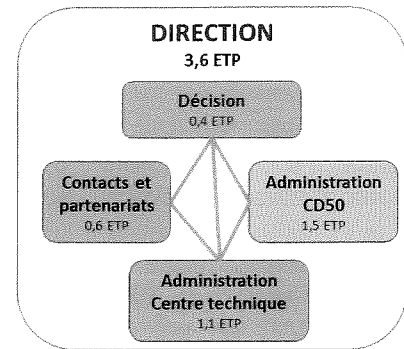
Identification des fonctionnalités

Six fonctionnalités ont été retenues pour bâtir un scénario crédible répondant aux enjeux. Elles s'appuient sur trois critères : les compétences disponibles, les capacités financières et le capital temps de l'équipe des permanents du SMEL.

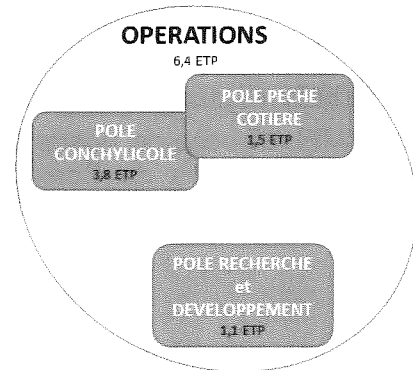
Les six fonctionnalités sont schématiquement présentées ci-après et développées page suivante.



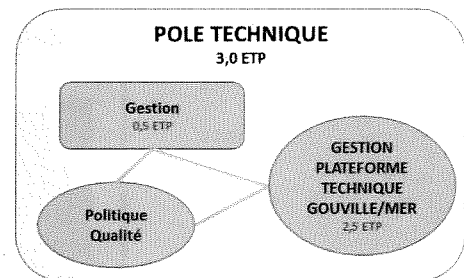
Maintenir les capacités décisionnelles et administratives de la structure: évaluées actuellement à 3,6 ETP, l'organisation serait maintenue dans sa configuration actuelle. Au-delà des compétences requises dans les champs stratégiques et managériaux, le ou la futur(e) directeur (trice), s'impliquerait beaucoup plus dans la recherche de contrats, partenariats,...L'incidence temporelle est difficile à évaluer.



Mettre en avant la solidarité territoriale: les capacités financières et temporelles pérennes (statutaires et fléchés du CD50) seraient ciblées sur les approches collectives : réseaux d'observations, soutien technique aux structures professionnelles

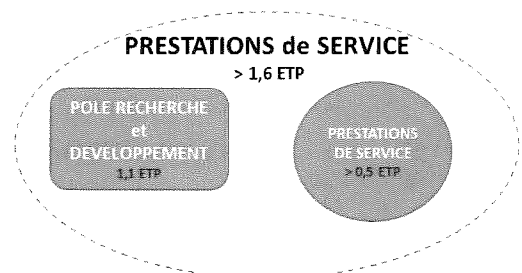


Maintenir la réactivité : Une des caractéristiques du centre technique du SMEL, la réactivité serait maintenue et si possible étendue à l'ensemble de la région Normandie. Pour ce faire, il serait nécessaire de mieux affirmer le pôle technique du SMEL en renforçant ses capacités ; Le projet de plateforme technologique à Gouville-sur-mer a cette ambition. Une première analyse fixe à 3 ETP, le volume horaire nécessaire au fonctionnement de ce pôle.



Maintenir la proximité : Cette proximité pourrait être maintenue voire renforcée par deux types d'actions :

- des opérations ponctuelles répondant à des demandes spécifiques issues de collectivités territoriales, d'entreprises, de laboratoires de recherche, de bureaux d'étude,... Actuellement, le pôle R&D, conjugué aux prestations de service, représente 1,6 ETP. Suite au dossier déposé, le SMEL espère être accrédité « chèque conseil » du Conseil régional de Normandie pour pouvoir être partiellement financé sur certaines de ses prestations. Le volume horaire affecté et les ressources financières pourraient être directement définis par les contrats obtenus. Ceci nécessiterait de faire appel à des CDD.



- Un plan de communication renforcé. Actuellement, 0,6 ETP est affecté à cette thématique, une partie des actions comme la maintenance technique du site Web et la mise en forme du rapport d'activité est sous-traitée. Compte tenu du plan de charge très serré des permanents, il serait sans doute intéressant d'explorer la voie de la sous-traitance en ce domaine.

